

## *Ingrandes : la restauration des rives de Loire*

### Un port lié à la géographie et à l'histoire

La navigation sur la Loire comportait des haltes obligatoires liées aux conditions de navigation, aux péages, aux nécessités des transports de marchandises et des voyageurs.

Ingrandes fut, du XVII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'un de ces ports les plus actifs : La boire de Champtocé permettait d'éviter les crues et les dangers des glaces dérivantes ; la halte était nécessaire pour attendre le «virage» des vents de soularne et de mar (sud-ouest et ouest) en vent de galerne (nord-ouest) et remonter jusqu'à Chalonnes.

Le banc rocheux de poudingue sur lequel est bâtie la ville représente un embarcadère naturel propice aux manutentions ; remarquable, car rare sur la rive droite, il reçoit dès l'an 851 la Pierre de Bretagne, à la frontière de la France, puis son lot de gabelle, de taxes de cloison (pour l'entretien de l'enceinte d'Angers), de contrôlerie du trépas de Loire (commerce vers le nord)... Cette activité administrative favorise l'implantation de nombreuses auberges et commerces : le port devait être bien animé certains soirs de vent contraire ou de douaniers mal-accomodants.

### Un aménagement progressif...

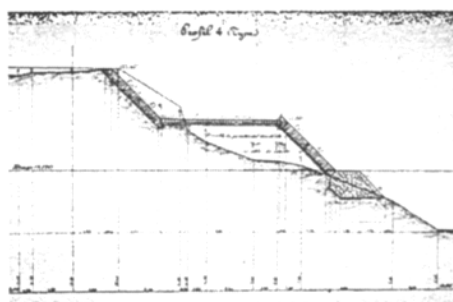
Pendant longtemps, les marins se sont contentés de la rive naturelle, ferme et facile à utiliser, à bon niveau d'eau. Le front bâti de Loire était alors représenté par les anciennes maisons du côté nord de la grande rue (la Grande Cour, les maisons bombardées en 1944), de la rue du bac et de la verrerie ou les bâtiments administratifs du bas de la rue du pont, de la rue du grenier à sel et de la place des halles.

La plus vieille cale en l'état est d'ailleurs celle des halles, formée de schistes posés sur le flanc. Différents indices permettent de la dater de l'époque de l'hôtel de la Pierre-percée (milieu du XVIII<sup>ème</sup>)

Ancienne aussi, la levée qui mène à « la Chaussée », au bout de la rue du mesurage : celle-ci enjambait le pont de "l'arche dorée" et était la sortie vers Angers de la route royale (jusque vers 1770) ; c'était aussi l'endroit où d'énormes gabares de plus de 20 mètres de long attendaient les «mesures» des gabelous.

A partir de la Restauration, le commerce et la navigation reprennent de l'importance : pendant plus de trente ans, les «inexplosibles» à vapeur transportent plus de 200 personnes vers Nantes ou Angers et font escale à Ingrandes ; Plusieurs dizaines de trains de gabares peuvent passer chaque jour dans un sens ou un autre. Cette expansion économique nécessite de réaliser d'importants ouvrages à partir de 1840 jusque vers 1900 en relation avec la construction du pont (1868) et les bouleversements urbains de la rue du même nom.

Les pentes des cales de l'Ancien Régime dépassaient souvent les 20% et étaient trop importantes pour charroyer de plus en plus de lourds matériaux ; la construction de nouvelles maisons au sud du premier front bâti, se terminant par des murs à la place des terre-pleins naturels utilisés au XVII<sup>ème</sup> siècle, oblige à créer deux grandes «cales-abreuvoirs» : celle de la cale de l'église de 115 mètres de long avec tablier haut central, deux pentes à 10° et tablier bas en amont, et la cale de la trémie, un peu plus petite. Enfin, la grande cale des Recroits, en tablier vers la boire termine les grands ouvrages.



Ingrandes 1894

La pierre de grès vient de l'amont, par bateau : de saint Rémy la Varenne et du Thoureil. Les grandes cales sont pavées en moellons battus à la hie sur du remblai de sable ; le mortier répond à des instructions précises ; les bordures sont en granit ; le déchet de carrière remblaie la base des ouvrages sous la surveillance de l'Ingénieur en chef des Services de la Loire. (cf. gravure 1894)

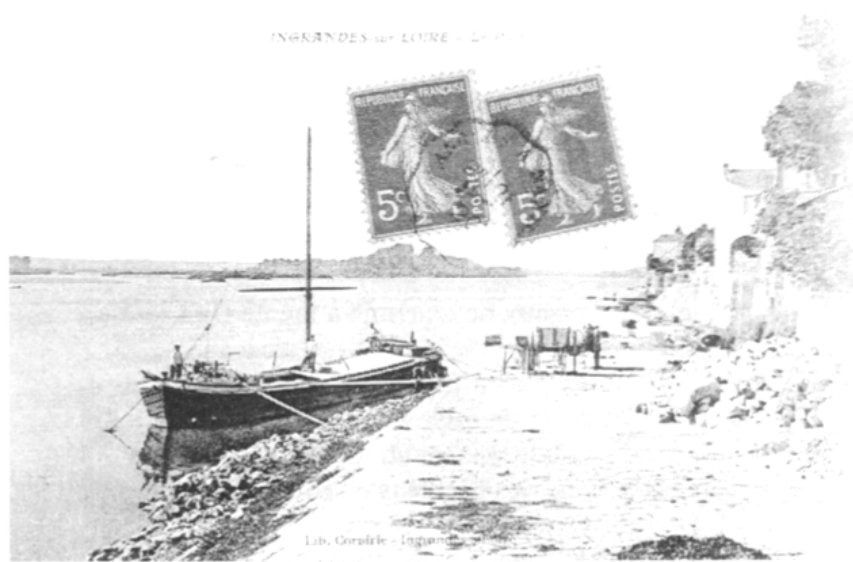
La dépense est supportée pour le tiers au deux tiers par la commune qui souhaite ces ouvrages et par une contribution de l'Etat

## De la «Belle Epoque » à la décadence

Mais le chemin de fer prît le relais des bateaux, et le champ de foire desservit plus souvent la gare que la cale des Recroits. Les derniers «pétroles de l'Ouest » ( Hexane, Jean-Eric...) cessent de passer en 1992. Les Ingrandais ne les verront plus passer la nuit à la cale de l'église. Les cales se transforment en parking automobile ; seuls les pêcheurs locaux et quelques canoéistes animent ces espaces.

Un autre mauvais coup est porté par l'effondrement du lit de la Loire ( - 2,80 m. en un siècle) qui, en période d'étiage, suspend tous les ouvrages portuaires au-dessus de l'eau. Des solutions de dépannage permettent d'allonger par deux fois un accès à la cale de l'église : solution d'urgence mais bien peu respectueuse de la qualité du travail antérieur.

Les cales ne sont plus entretenues ; les bases sont érodées par les courants d'étiage, les saules disjoignent la maçonnerie de la cale des Recroits qui se termine dans un marais inaccessible ; l'eau des crues s'infiltré entre les moellons et chasse le sable en déstabilisant la structure (aval du pont) ; les voitures et parfois les poids lourds éclatent les pierres de schiste ; les réparations de mauvaise qualité dévalorisent l'ensemble . Des directives préfectorales sécuritaires interdisent même le nettoyage par les élèves de primaire lors des journées printanières de l'environnement.



*cale de l'église de 115 mètres de long avec tablier haut central.....*

### Un projet de qualité

Le dossier de nos rives de Loire est devenu complexe : nos quais sont-ils de la responsabilité des services de la Loire (devenus Voies Navigables de Loire : V.N.F.), de la commune et même des riverains ? Comment se réapproprier les berges et concilier ce patrimoine avec les finances communales ?

Le conseil municipal a confié ce dossier au cabinet d'architecture paysagère Bosc-Pigot de Tiercé. Ce cabinet a pour référence la remise en état de 5 km de rives à Sainte Gemmes sur Loire et à la Pointe-Bouchemaine.

Le projet provisoire est consultable en mairie. Il prévoit la remise en état de ce qui se dégrade et d'un chemin piétonnier bas au plus près du niveau d'étiage. Il distingue 6 séquences :

- Rue du mesurage : amélioration de l'aspect du pont sous la voie ferrée, entretien de l'ancienne levée et du pont de « l'arche dorée ».
- Embouchure de la Rôme : traitement des cales d'accès transformées en dépotoirs, cheminement vers les recroits
- Cale des recroits : rejointoiements, reprise du perré, nettoyage du marécage, connexion harmonieuse avec la rue...

- Cale des halles (grenier à sel) : nettoyage de l'ancien dépotoir de la ville ; reconstruction d'un mur, cheminement bas et raccordement avec la culée du pont par un escalier.
- Cale de l'église : réparations ; améliorer l'accès et la vue vers les quais ; cette cale doit affirmer sa vocation de belvédère sur la Loire.
- Cale de la verrerie et Pierre de Bretagne : destruction de la structure de béton ; poursuite du chemin piétonnier d'étiage. etc ...

Il est légitime de se soucier du coût ! Heureusement, la Loire et son patrimoine sont les sujets de prédilection du département de Maine et Loire et de la Région ; c'est ainsi que Chalonnes a su obtenir plus de 60% de subventions de ces collectivités, tout en mettant en place un chantier d'insertion. De plus de tels travaux peuvent s'étaler sur plusieurs mandats à condition de s'en tenir au projet adopté pour en conserver la cohérence.

### **Pourquoi restaurer ?**

Nous n'accueillerons plus de gabares regorgeant de vins, de tuffeaux, de minots de sel, ou d'étoffes des Indes, ni même les épiceries flottantes et itinérantes comme après guerre, bien sur !

Mais nos cales ensoleillées font le bonheur des promeneurs ; avec l'ensemble du Fresne, elles accueillent le « GR3 » des randonneurs. Les étrangers apprennent à découvrir notre région en canoë ou en vélo et Ingrandes peut devenir une des haltes les plus accueillantes avec la proximité de ses commerces, ses restaurants, hôtels, campings et piscine.

*Voie navigable de France* a réalisé en 1999 une étude importante qui estime qu'entre les deux villes accueillantes et en expansion de Angers et Nantes, il faut se préparer à une demande de tourisme fluvial léger :

Une centaine de bateaux de plaisance passent déjà de la mer vers Angers ; les ports les mieux organisés favoriseront leur halte ;

Il peut y avoir une clientèle des bateaux de tourisme à thème (la Ligériade)

L'étude préconise pour l'ensemble d'Ingrandes et du Fresne de mettre en place des aménagements saisonniers, des cales de mise à l'eau ; de favoriser l'animation des rives : café, guinguette ; de réhabiliter les conditions nautiques d'accès ; de diversifier et développer l'hébergement léger vers la clientèle des pêcheurs en réalisant des aménagements d'étiage.

C'est ce que le projet retenu par le conseil municipal devrait favoriser.

J.B.Glotin

*Voir : P.Cayla bulletin de l'ARRA (2001), Rapport V.N.F. (1999), Etude Cabinet Bosc-Pigot*



*Cale des recroits : rejointoiements, reprise du perré, nettoyage du marécage ....*